

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest <</p>









EDITO, Aimé J Nianogo

La croissance démographique et les besoins en ressources qui l'accompagnent, alliée aux effets de plus en plus sensibles des changements et de la variabilité climatique, contraignent les populations rurales à une stratégie de colonisation ou à défaut, de revendication de toute terre non encore cultivée.

Un tel contexte met évidemment des pressions supplémentaires sur les aires protégées ouest africaines, qui bien souvent, occupent les dernières terres arables du paysage. Du coup l'erreur n'est plus permise : les AP doivent faire la preuve de leur utilité et surtout de leur efficacité seulement et pas techniciens : il faut convaincre le politique autant que le grand public et en particulier les communautés rurales vulnérabilisées par la dégradation des terres et le manque de fiabilité des marchés agricoles.

Pour les gestionnaires d'aires protégées et les ONG de conservation de la biodiversité, c'est donc une course contre la montre qui est engagée. C'est pourquoi l'UICN et ses partenaires doivent plus que jamais redoubler les efforts de mise en réseau, de renforcement de capacité et de communication afin, de faire en sorte que les performances des aires protégées soient à la hauteur.



Equipe d'évaluation au parc national d'Orango, en Guinée Bissau, mars 2007

■ Mars 2007 : Evaluation en Guinée Bissau

Une mission d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées de Guinée Bissau s'est tenue du 21 au 26 mars 2007 à Bissau. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme régional que l'UICN développe sur les aires protégées de l'Afrique de l'Ouest. L'évaluation a été conduite par une équipe de cinq experts de la sous région, spécialisés dans les parcs et réserves. Organisée à la demande de l'Institut pour la Biodiversité et les Aires Protégées (IBAP), elle a bénéficié de la participation active de l'ensemble de son personnel.

La mission a travaillé à deux échelles :

i) au niveau du système des aires protégées, par l'application de « la méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de la gestion des aires protégées » (Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management, RAPPAM) développée par le WWF. L'évaluation a porté sur les cinq principaux parcs (Cacheu, Cufada, Orango, Joao Vierapoilao, Cantanhez)



 $\mathcal{N}^{\circ}1$ OCTOBRE 2007

ii) puis une évaluation plus détaillée a été conduite au niveau du parc d'Orango en utilisant « l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion » (Tracking Tool), également développé par le WWF.

Les parcs évalués au cours de cette mission sont bien gérés et obtiennent des résultats probants. Cela est en partie dû à la configuration des parcs, dont leur isolement, mais également aux efforts déployés par l'IBAP pour maintenir le niveau de gestion le plus efficace possible, en rapport avec ses moyens.

Si les grandes pressions (déforestation, pêche, braconnage, augmentation démographique) semblent sous contrôle, certaines menaces représentent un vrai défi pour l'avenir (augmentation de la pression sur les ressources naturelles, exploitation minière, perte des savoirs traditionnels...). Ces menaces sont essentiellement liées à l'attrait croissant que présente la Guinée Bissau pour ses voisins et au-delà.

Six recommandations principales ont été émises :

- 1 Planification : l'IBAP devrait se doter de plans de gestion actualisés et d'un budget spécifique pour chaque parc.
- 2 Renforcement des moyens : les parcs souffrent d'un certain manque de moyens qui doit être solutionné, si l'on veut faire progresser le niveau actuel de conservation.
- 3 Formation du personnel : un programme spécifique pour accompagner la professionnalisation et le renforcement des capacités de tout le personnel pourrait être développé, en profitant des compétences régionales en matière de formation.
- 4 Recherche (sur les ressources naturelles, socioéconomique...): la promotion d'actions de recherche, avec les universités nationales et de la sous-région, et avec les institutions nationales de recherche permettrait d'accroître les connaissances nécessaires à la prise de décision dans les parcs.
- 5 Financement pérenne des parcs : différents mécanismes (fondation, budget étatique, ...) devront être étudiés pour anticiper le retrait prévisible des soutiens actuels (bailleurs) de l'IBAP.
- 6 Reconnaissance internationale : les efforts en cours pour la nomination de l'archipel des Bijagós au titre de la Convention du Patrimoine Mondial devraient être poursuivis.

Le rapport complet de l'évaluation sera bientôt disponible sur le site du BRAO (www.brao.bf)

ACTUALITES

Comité du Patrimoine Mondial

UNESCO - 26 juin 2007

Durant sa 31e session à Christchurch fin juin 2007, le Comité du Patrimoine Mondial a inscrit 22 nouveaux sites sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En **Afrique**, les sites naturels suivants ont été inscrits:

- Les forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar), qui comprennent six parcs nationaux répartis le long des marges orientales de l'île.
- L'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (Gabon) a été inscrit en tant que site mixte - culturel et naturel. C'est le premier site de ce pays.
- Le paysage culturel et botanique du Richtersveld (Afrique du Sud), une zone de déserts montagneux spectaculaires du nord-ouest du pays a été inscrit en tant que paysage culturel.

Par ailleurs, le site du Niokolo Koba (Sénégal) a été placé sur la liste des sites en péril.

• Pour en savoir plus cliquer sur :

http://whc.unesco.org/fr/patrimoi.htm

Convention CITES

14 juin 2007

Les Etats de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique ont abouti à un compromis en acceptant la suspension du commerce de l'ivoire pendant 9 ans. Le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ont toutefois été autorisés à vendre exceptionnellement leur stock d'ivoire mais par des processus strictement surveillés par la CITES et portant uniquement sur les stocks enregistrés officiellement avant le 31 janvier 2007.

• Pour en savoir plus cliquer sur: www.cites.org



 $\mathcal{N}^{\circ}1$ OCTOBRE 2007

■ Atelier équité

Fin mai 2007, s'est tenu à Dakar un atelier organisé conjointement par le BRAO et la FIBA sur le thème de l'équité au sein des aires protégées de la sous-région.

Aujourd'hui, il apparaît que les femmes sont essentiellement cantonnées dans des activités de valorisation des ressources naturelles participent relativement peu à la conservation stricto sensu. Au Banc d'Arguin (Mauritanie), leur action se traduit essentiellement par la valorisation de la poutargue (transformation du poisson). A Bamboung (Sénégal), elles sont associées à la gestion du campement touristique, tandis qu'à Urok (Guinée Bissau), elles valorisent la mangrove et ses coquillages. Mais, alors que les femmes sont souvent le premier groupe d'utilisateurs des ressources naturelles dans les parcs ou autour, elles sont rarement associées aux décisions les concernant et aux processus de gestion des aires protégées.

Cela s'explique par différentes raisons : pression sociale, pesanteurs culturelles et religieuses, auto sous-estimation, faible niveau de scolarisation des populations, faible poids économique des femmes, leur manque de disponibilité du fait des travaux ménagers, l'absence de reconnaissance de leurs compétences... A cela s'ajoutent l'ignorance et le manque de motivation des gestionnaires de parcs et de leurs partenaires à l'approche genre.

Ces différentes causes ont de multiples effets négatifs: les femmes sont mal représentées à tous les niveaux décisionnels, conduisant à une gouvernance globalement déficiente des territoires; ces territoires sont sous valorisés puisque toutes leurs potentialités ne sont pas exploitées; le revenu des femmes stagne et leurs besoins spécifiques ne sont pas couverts. In fine, cela aboutit à la résignation des acteurs.

L'objectif d'un programme sur l'équité dans les aires protégées est d'aborder ces faiblesses. Parmi les pistes avancées, il est important, lors de l'élaboration du plan de gestion, de vérifier que tous les groupes sociaux sont bien

représentés. De plus, il est essentiel de bien connaître les habitudes par sexe, groupes économiques ou âge, de déterminer les conditions d'usage de manière équitable, de penser aux diverses alternatives pour les femmes.

Il faut aussi anticiper les transformations dans les relations entre les femmes et les hommes que l'action va introduire. En matière de personnel du parc, on doit s'assurer d'une certaine mixité, et dégager un budget spécifique pour la promotion de l'équité...Du pain sur la planche.



Le succès de la rencontre a conduit les organisateurs à proposer de prolonger ce travail selon les axes suivants :

- créer un groupe de réflexion régional (forum) sur le sujet, au sein de la commission mondiale des aires protégées de l'UICN,
- produire un guide sur l'équité, en français, qui servira de support aux gestionnaires de parcs,
- préparer un évènement pour le congrès mondial de la nature (UICN, Barcelone 2008) qui mettra en valeur les exemples réussis de la sous-région en la matière, et, enfin,
- Elaborer un projet qui permettra d'appuyer concrètement les initiatives régionales innovantes et assurer le renforcement des capacités de certains acteurs clefs.

■ Faites des propositions!

La commission UICN sur l'équité cherche des initiatives exemplaires de femmes à présenter au congrès de Barcelone : diffusez à vos réseaux !!

Pour en savoir plus : www.iucn.org



 \mathcal{N} °1 OCTOBRE 2007



■ A découvrir sur le web ■

- La base de données mondiale sur les aires protégées (Word database on protected areas) qui recense les aires protégées du monde. Elle n'est pas toujours à jour sur l'Afrique de l'ouest. Pensez à vérifier les données pour votre pays! http://www.unep-wcmc.org/wdpa/index.htm
- La commission mondiale des aires protégées de l'UICN: http://www.iucn.org/themes/wcpa/

■ Agenda ■

Une mission d'évaluation de la gestion des parcs et réserves de Côte d'ivoire a eu lieu du 15 au 19 juillet. Les résultats seront donnés dans la prochaine édition de La Lettre des aires protégées en AO.

Une mission d'évaluation des parcs et réserves de Mauritanie est prévue du 17 au 23 octobre à Nouakchott.

■ Nouvelles des bureaux nationaux et de nos partenaires ■

■ Atelier FIBAAires marines protégées ■

■ Du 23 au 25 avril 2007 a eu lieu à Praia (Cap Vert) un atelier sur l'évaluation de l'efficacité de gestion dans les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. L'atelier était organisé par la Fondation internationale du banc d'Arguin (FIBA). Il regroupait une trentaine de participants, membres pour l'essentiel du RAMPAO, le réseau des aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest créé sous l'égide du PRCM (programme régional marin et côtier). Le RAMPAO vise à appuyer la création et le renforcement des aires marines protégées (AMP) en Afrique de l'Ouest et à faciliter la collaboration entre les différentes AMP. Cet atelier était motivé par le constat qu'il existe aujourd'hui des lacunes en matière de gestion des AMP de la zone côtière : très peu d'AMP ont élaboré des plans de gestion et le cas échéant, ils ne sont pas mis à jour. Les principaux outils de suivi/évaluation ont été étudiés. Les participants ont ensuite travaillé en groupe sur les différents outils (RAPPAM et TT) avec pour objectif de réfléchir à des améliorations possibles des outils dans le contexte ouest africain. Il est apparu que le RAPPAM permet d'avoir une vision rapide et globale des AP d'un pays mais qu'il est important de le coupler avec des analyses plus fines, détaillées pour chaque aire protégée. Il faut essayer à terme de définir des indicateurs plus précis de façon à disposer de réponses plus objectives.

La FIBA organisera un atelier régional de renforcement des capacités sur l'élaboration de plans de gestion avant la fin 2007. ■

► La Lettre des APAO ◀

Contacts: Geoffroy Mauvais geoffroy.mauvais@iucn.org
Et: Aurélie Vieillefosse
aurelie.vieillefosse@iucn.org

UICN, Bureau régional Afrique de l'Ouest Programme Aires protégées BP 1618, Ouagadougou 01. BURKINA FASO

Tel: (226) 50.32.85.00

